



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 1

Date de la convocation : 6 mars 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Kevin représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
SULLI Bruno représenté par C PIAULET
DEBIAIS Viviane représentée par B MASSONNEAU

ABSENTE : MUSCAT Yvette

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°44

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS 2024

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 6 décembre 2022, un tarif pour le prêt de véhicules aux associations a été instauré à savoir 15€/jour.

A compter du 1^{er} avril 2024, il est proposé d'appliquer un forfait de 15€ lorsque les associations loueront le véhicule pendant le week-end.

Par ailleurs, il est proposé de ne plus louer la cantine qui jouxte la salle des fêtes Robert Sauvion à compter du 1^{er} avril 2024 pour des raisons d'hygiène. En effet, cette cantine est occupée par les élèves de l'école Joliot Curie sur le temps scolaire.

VU la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 relative au tarifs municipaux 2024 ;
Considérant que les élèves de l'école Joliot Curie déjeunent dans la cantine qui jouxte la salle des fêtes Robert Sauvion et qu'un protocole de désinfection et nettoyage des locaux doit être respecté ;


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'instaurer un forfait de 15€ à compter du 1^{er} avril lorsque les associations louent un véhicule le week end ;
- décide de ne plus louer la cantine qui jouxte la salle des fêtes Robert Sauvion à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- charge M le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 18 MARS 2024

